## Étiquette du contenant

# Herbicide ANTLER<sup>MD</sup> 240 EC

GROUPE 1 HERBICIDE

HERBICIDE DE POSTLEVÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS LE CANOLA (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), LE LIN (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), LES POIS DE CHAMPS, LES LENTILLES, LES POIS CHICHES de type DESI et KABULI, LES OIGNONS SECS, LES POMMES DE TERRE, LA MOUTARDE (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), LE SOJA, LE SEMIS DE LUZERNE, LES TOURNESOLS, LES HARICOTS SECS (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs), LES BLEUETS EN CORYMBE, LES CANNEBERGES, LA CORIANDRE, LE FENUGREC, L'ÉPINARD et LES ŒILLETS DES PRAIRIES

**COMMERCIAL (AGRICOLE)** 

CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

PRINCIPE ACTIF: CLÉTHODIME 240 g/L

Nº D'HOMOLOGATION 32880 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION: IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

Pour de l'aide médicale d'urgence, appeler PROSAR au 1 877 250-9291 (24 h) En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300 (24 h)

CONTENU NET: 1 à 1 050 litres

WinField United Canada, ULC 101-302 Wellman Lane Saskatoon SK S7T 0J1 CANADA 1 888 975-4769

#### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

ANTLER 240 EC est un herbicide de postlevée sélectif pour la suppression d'une grande gamme de graminées dans le canola (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), les pois de champs, les lentilles, les pois chiches de type desi et kabuli, les oignons secs, les pommes de terre, la moutarde (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), le soja, le semis de luzerne, les tournesols, les haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs), les bleuets en corymbe, les canneberges, la coriandre, le fenugrec, l'épinard et les œillets des Prairies.

ANTLER 240 EC peut être utilisé avec un surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC).

ANTLER 240 EC est un herbicide systémique véhiculé à partir du feuillage traité vers les points de végétation des feuilles, des parties aériennes et des racines. L'assimilation par la plante s'effectue principalement par les feuilles. Il est important de couvrir tout le feuillage pour une répression uniforme des mauvaises herbes graminées. Suite au traitement, les mauvaises herbes graminées sensibles en pleine croissance seront d'abord brûlées puis elles changeront de couleur. Le feuillage ira d'abord du vert au jaunâtre, puis au violacé et enfin au brun. Habituellement, le temps nécessaire pour la suppression complète est de 7 à 21 jours suivant le traitement, selon les conditions de croissance et la concurrence des cultures.

#### **MISES EN GARDE:**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter la peau et les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Rincer immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Ne pas respirer les brumes. Éviter de respirer les brumes ou le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute autre région de la peau exposée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés séparément des vêtements ordinaires avant de les réutiliser.

Lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré ou lors du nettoyage et de la réparation de l'équipement, porter des lunettes protectrices ou un masque protecteur, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, un pantalon et un vêtement à manches longues. Durant l'application, porter un vêtement à manches longues et un pantalon. Pour l'équipement manuel et les pulvérisateurs à réservoir dorsal, porter également des gants résistant aux produits chimiques durant l'application. Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

#### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.

Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement

d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

#### PREMIERS SOINS:

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

#### **ENTREPOSAGE:**

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

#### **ÉLIMINATION:**

**ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECYCLABLES**: Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU SUPERFLUS: Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de

réglementation responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

# Herbicide ANTLER<sup>MD</sup> 240 EC

GROUPE 1 HERBICIDE

HERBICIDE DE POSTLEVÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS LE CANOLA (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), LE LIN (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), LES POIS DE CHAMPS, LES LENTILLES, LES POIS CHICHES de type DESI et KABULI, LES OIGNONS SECS, LES POMMES DE TERRE, LA MOUTARDE (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), LE SOJA, LE SEMIS DE LUZERNE, LES TOURNESOLS, LES HARICOTS SECS (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs), LES BLEUETS EN CORYMBE, LES CANNEBERGES, LA CORIANDRE, LE FENUGREC, L'ÉPINARD et LES ŒILLETS DES PRAIRIES

## **COMMERCIAL (AGRICOLE)**

#### CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

PRINCIPE ACTIF: CLÉTHODIME 240 g/L

#### Nº D'HOMOLOGATION 32880 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION: IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

Pour de l'aide médicale d'urgence, appeler PROSAR au 1 877 250-9291 (24 h) En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300 (24 h)

**CONTENU NET: 1 à 1 050 litres** 

WinField United Canada, ULC 101-302 Wellman Lane Saskatoon SK S7T 0J1 CANADA 1 888 975-4769

#### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

ANTLER 240 EC est un herbicide de postlevée sélectif pour la suppression d'une grande gamme de graminées dans le canola (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), les pois de champs, les lentilles, les pois chiches de type desi et kabuli, les oignons secs, les pommes de terre, la moutarde (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), le soja, le semis de luzerne, les tournesols, les haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs), les bleuets en corymbe, les canneberges, la coriandre, le fenugrec, l'épinard et les œillets des Prairies.

ANTLER 240 EC peut être utilisé avec un surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC).

ANTLER 240 EC est un herbicide systémique véhiculé à partir du feuillage traité vers les points de végétation des feuilles, des parties aériennes et des racines. L'assimilation par la plante s'effectue principalement par les feuilles. Il est important de couvrir tout le feuillage pour une répression uniforme des mauvaises herbes graminées. Suite au traitement, les mauvaises herbes graminées sensibles en pleine croissance seront d'abord brûlées puis elles changeront de couleur. Le feuillage ira d'abord du vert au jaunâtre, puis au violacé et enfin au brun. Habituellement, le temps nécessaire pour la suppression complète est de 7 à 21 jours suivant le traitement, selon les conditions de croissance et la concurrence des cultures.

#### MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter la peau et les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Rincer immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Ne pas respirer les brumes. Éviter de respirer les brumes ou le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute autre région de la peau exposée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés séparément des vêtements ordinaires avant de les réutiliser.

Lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré ou lors du nettoyage et de la réparation de l'équipement, porter des lunettes protectrices ou un masque protecteur, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, un pantalon et un vêtement à manches longues. Durant l'application, porter un vêtement à manches longues et un pantalon. Pour l'équipement manuel et les pulvérisateurs à réservoir dorsal, porter également des gants résistant aux produits chimiques durant l'application.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

#### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.

Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer

ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

#### PREMIERS SOINS:

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

**ENTREPOSAGE**: NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

#### **ÉLIMINATION:**

**ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECYCLABLES :** Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU SUPERFLUS: Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

#### **MODE D'EMPLOI:**

Il faut utiliser ANTLER 240 EC uniquement sur le canola (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), les pois de champs, les lentilles, les pois chiches de type desi et kabuli, les oignons secs, les pommes de terre, la moutarde (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), le soja, les semis de luzerne, les tournesols, les haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs), les bleuets en corymbe, les canneberges, la coriandre, le fenugrec, l'épinard et les œillets des Prairies.

Faire un maximum d'une application par saison sur les haricots secs communs (variétés *Phaseolus vulgaris* seulement).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Ne pas utiliser en serre.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. Un délai d'attente de 30 jours avant la plantation est recommandé pour toutes les cultures qui ne figurent pas sur l'étiquette.

#### Moment propice au traitement :

Appliquer ANTLER 240 EC lorsque les mauvaises herbes graminées annuelles et les céréales spontanées sont au stade de 2 à 6 feuilles tel qu'indiqué à la rubrique TAUX D'EMPLOI D'ANTLER 240 EC. On obtient une suppression particulièrement efficace lorsqu'on effectue l'application avant le tallage, au moment où les mauvaises herbes graminées annuelles sont peu élevées et en pleine croissance.

Pour la répression ou la suppression du chiendent, appliquer ANTLER 240 EC lorsque le chiendent est au stade de 2 à 6 feuilles et mesure de 6 à 15 cm de hauteur. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on effectue l'application au stade de 3 à 5 feuilles, au moment où le couvert végétal est uniforme et en pleine croissance.

ANTLER 240 EC est moins efficace lorsque les plantes subissent un stress à cause d'un manque d'humidité, d'une humidité excessive, de basses températures et/ou d'une humidité relative très faible. Il se peut que la croissance recommence après un labour si l'épandage a été effectué dans l'une ou l'autre de ces conditions. Dans le cas des cultures en rangées espacées, lorsque le couvert végétal se referme trop lentement, un sarclage peut s'avérer nécessaire pour éliminer les mauvaises herbes graminées qui poussent après le traitement.

Les bleuets en corymbe, les canneberges, le canola (y compris les variétés tolérantes à

l'imazéthapyr), le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), les pois de champs, les lentilles, les pois chiches de type desi et kabuli, les oignons secs, les pommes de terre, la moutarde (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), le soja, les semis de luzerne, les tournesols, les haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs), la coriandre, le fenugrec, l'épinard et les œillets des Prairies résistent à ANTLER 240 EC à tous les stades de développement. Cependant, il faut respecter le délai d'attente indiqué dans le tableau des recommandations pour les cultures afin d'éviter trop de résidus dans les récoltes.

Pour les pois chiches de type desi et kabuli, effectuer au plus une application par saison d'ANTLER 240 EC avant que la culture n'atteigne le stade de 9 nœuds (maximum de 18 cm de hauteur) et lorsque les mauvaises herbes graminées annuelles et les céréales spontanées sont au stade de 2 à 6 feuilles.

La canneberge résiste à ANTLER 240 EC à tous les stades de développement; cependant, ne pas appliquer ANTLER 240 EC entre le stade de la crosse et la pleine nouaison.

# Taux d'emploi d'ANTLER 240 EC:

Voici les taux d'emploi pour supprimer diverses espèces de mauvaises herbes graminées. Se référer aux rubriques des cultures pour obtenir la taux d'emploi maximale pour chaque culture.

Graminée	Nombre de feuilles	Taux d'emploi d'ANTLER 240 EC	Taux d'emploi d'adjuvant
*Sétaire (verte, glauque) Folle avoine Céréales spontanées (blé, orge, avoine)	2 à 4	0,125 L/ha	Un adjuvant contenant un surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à 0,5 % v/v ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à 0,25 % v/v

Pied-de-coq Panic capillaire Panic d'automne Millet commun Maïs spontané Phalaris des Canaries spontané	2 à 6	0,125 L/ha	Un adjuvant contenant un surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à 0,5 % v/v ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à 0,25 % v/v
Folle avoine Céréales spontanées (blé, orge, avoine) Sétaire (verte, glauque) Ivraie de Perse Digitaire (sanguine et astringente) Millet commun Panic capillaire Panic d'automne Pied-de-coq Maïs spontané Phalaris des Canaries spontané Répression du chiendent	2 à 6	0,19 L/ha	Un adjuvant contenant un surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un adjuvant contenant MSO(p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à 0,5 % v/v ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à 0,25 % v/v
Suppression du chiendent	2 à 6	0,38 L/ha	Un adjuvant contenant un surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) à 1 % v/v ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant ou Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à 0,5 % v/v

\*L'application d'ANTLER 240 EC à raison de 0,125 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes indiquées dans la présente section du tableau ne doit être effectuée que dans les conditions suivantes :

- Bon couvert végétal
- Application hâtive (tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, avant le tallage)

•

- Ne pas appliquer sur les céréales d'hiver spontanées
- Infestation de mauvaises herbes légère à modérée
- Humidité et fertilité adéquates
- Absence de stress, bonnes conditions de croissance

Au moment du traitement, utiliser ANTLER 240 EC à raison de 0,19 L/ha si l'une des conditions cidessus est absente.

#### **RECOMMANDATIONS POUR LES CULTURES:**

Culture	Taux d'emploi maximale d'ANTLER 240 EC	Délai d'attente
Bleuets en corymbe <sup>1,2,5</sup>	0,38 L/ha	14 jours
Canneberge <sup>1,5,6</sup>	0,38 L/ha	30 jours
Canola	0,38 L/ha	60 jours
Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique)	0,38 L/ha	60 jours
Pois des champs	0,38 L/ha	75 jours
Lentilles	0,38 L/ha	60 jours
Pois chiches de type desi et kabuli	0,19 L/ha	60 jours
Oignons secs <sup>1,5</sup>	0,38 L/ha	45 jours
Pommes de terre	0,38 L/ha	60 jours
Moutarde (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement)	0,38 L/ha	60 jours
Soja	0,38 L/ha	75 jours
Semis de luzerne	0,38 L/ha	30 jours
Tournesols	0,38 L/ha	72 jours
Haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs) <sup>1,6</sup>	0,19 L/ha	60 jours
Coriandre <sup>1,3,5</sup>	0,38 L/ha	60 jours
Fenugrec <sup>1,3,5</sup>	0,38 L/ha	30 jours
Œillets des Prairies <sup>1,3,5</sup>	0,19 L/ha	S.O.
Épinard <sup>4,5</sup>	0,19 L/ha	14 jours

- 1. Faire un maximum d'une application par année.
- 2. Appliquer ANTLER 240 EC en un traitement généralisé dirigé vers le sol.
- 3. Ne pas récolter les œillets des Prairies traités ni les feuilles du fenugrec traitéconsommé comme légume ni les feuilles de la coriandre traitée destinées à la consommation humaine.
- 4. Faire un maximum de deux applications par année.
- 5. Consulter la section « USAGES LIMITÉS » de la présente étiquette pour obtenir des directives d'utilisation additionnelles.
- 6. REMARQUE: Le degré de tolérance aux herbicides, dont ANTLER 240 EC, peut varier selon les variétés de cette culture. Comme la tolérance à ANTLER 240 EC de toutes les variétés n'a pas été testée, utiliser d'abord ANTLER 240 EC sur une petite parcelle de chaque variété afin de confirmer la tolérance, avant d'appliquer le produit à grande échelle. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour obtenir des renseignements sur la tolérance de certaines variétés à ANTLER 240 EC.

### **MÉLANGES EN CUVE**

Ce produit peut être mélangé en cuve avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent également le mélange en cuve, à condition que l'intégralité des deux étiquettes, y compris le mode d'emploi, les précautions, les restrictions, les précautions environnementales et les zones tampons de pulvérisation sont suivies pour chaque produit. Dans les cas où ces exigences diffèrent entre les étiquettes des partenaires de mélange en cuve, l'étiquette la plus restrictive doit être suivie. Ne pas mélanger en cuve des produits contenant le même ingrédient actif à moins qu'ils ne soient spécifiquement mentionnés sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange en cuve de produits antiparasitaires peut entraîner une réduction de l'efficacité des pesticides ou une augmentation des dommages aux cultures hôtes. L'utilisateur doit contacter WinField United Canada, ULC au 1 888 975-4769 pour plus d'informations avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas spécifiquement recommandé sur cette étiquette.

#### **ANTLER 240 EC ET BADGE:**

Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique): On peut mélanger en cuve ANTLER 240 EC et BADGE pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique) en un seul traitement. Appliquer dans 55 à 110 litres d'eau par hectare à une pression de pulvérisation de 275 kPa. NE PAS pulvériser ce mélange en cuve sur les plantes qui subissent un stress. NE PAS pulvériser pendant des périodes de temps chaud et humide.

Moment propice au traitement : On peut traiter le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique) lorsqu'il mesure 5 cm de hauteur et jusqu'au début du bourgeonnement. Pour de meilleurs résultats, appliquer le mélange en cuve lorsque le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique) mesure de 5 cm à 10 cm de hauteur et lorsque les mauvaises herbes sont au stade de plantule. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

**Taux d'emploi :** Mélanger en cuve ANTLER 240 EC à raison de 0,19 à 0,38 L/ha et BADGE à raison de 1,25 L/ha, plus un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) à raison de 0,5 à 1,0 % vol/vol ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 % à 0,5 % vol/vol ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant ou Surfactant d'huile très concentré

Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % vol/vol.

**Mauvaises herbes supprimées :** Telles qu'énumérées pour ANTLER 240 EC utilisé seul, plus certains semis de dicotylédones. Se reporter à l'étiquette de BADGE pour les dicotylédones supprimées.

### **INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE:**

- 1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
- 2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
- 3. Pour la suppression totale des mauvaises herbes graminées et des dicotylédones dans le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique) à l'aide du mélange en cuve d'ANTLER 240 EC et BADGE, ajouter d'abord la quantité nécessaire de BADGE au réservoir. Continuer l'agitation.
- 4. Ajouter la quantité nécessaire d'ANTLER 240 EC au réservoir. Continuer l'agitation.
- 5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-ACT) ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
- 6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
- 7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit.
- 8. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

Pour éliminer la solution de nettoyage, se reporter à la rubrique ÉLIMINATION.

#### **ANTLER 240 EC ET MCPA ESTER:**

Lin: On peut mélanger en cuve ANTLER 240 EC et MCPA ESTER pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le lin en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

# REMARQUE : IL NE FAUT PAS APPLIQUER CE MÉLANGE EN CUVE SUR LES VARIÉTÉS DE LIN À FAIBLE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE.

Moment propice au traitement: On peut traiter le lin lorsqu'il mesure 5 cm de hauteur jusqu'à tout juste avant le stade du bourgeonnement. Ne pas appliquer après le début du bourgeonnement. Appliquer lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont au stade de plantule et en pleine croissance. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

**Taux d'emploi :** Mélanger en cuve ANTLER 240 EC à raison de 0,19 à 0,38 L/ha et MCPA ESTER plus un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) à raison de 0,5 à 1 % vol/vol ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 % à 0,5 % vol/vol ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant ou Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % vol/vol.

**Mauvaises herbes supprimées :** Telles qu'indiquées pour ANTLER 240 EC utilisé seul, plus certaines plantules de dicotylédones. Se reporter à l'étiquette de MCPA ESTER pour connaître les taux d'emploi et les dicotylédones supprimées, et pour obtenir des renseignements particuliers sur le lin.

#### INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

- 1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
- 2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
- 3. Ajouter la quantité nécessaire de MCPA ESTER au réservoir. Continuer l'agitation.
- 4. Ajouter la quantité nécessaire d'ANTLER 240 EC au réservoir. Continuer l'agitation.
- 5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
- 6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
- 7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit.
- 8. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

#### **ANTLER 240 EC ET LONTREL 360:**

**Lin :** On peut mélanger en cuve ANTLER 240 EC et LONTREL 360 pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le lin en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

# REMARQUE : IL NE FAUT PAS APPLIQUER CE MÉLANGE EN CUVE SUR LES VARIÉTÉS DE LIN À FAIBLE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE.

**Moment propice au traitement :** On peut traiter le lin lorsqu'il mesure entre 5 cm et 10 cm de hauteur. Appliquer le mélange en cuve lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont en pleine croissance.

Il faut effectuer l'application sur le chardon des champs entre le stade de la rosette et le stade précédant le bourgeonnement. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

**Taux d'emploi :** Mélanger en cuve ANTLER 240 EC à raison de 0,19 L/ha et LONTREL 360 à raison de 0,56 à 0,83 L/ha, plus un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % vol/vol ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 % vol/vol.

**Mauvaises herbes supprimées :** Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, avoine spontanée, renouée liseron.

Chardon des champs	0,56 L LONTREL 360/ha	Répression tout au long de la saison
	0,83 L LONTREL 360/ha	La suppression se poursuit jusqu'à l'année suivante

**INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :** Pour les instructions pour le mélange, se référer à la rubrique du mélange en cuve ANTLER 240 EC ET LONTREL 360 pour le canola.

Canola: On peut mélanger en cuve ANTLER 240 EC et LONTREL 360 pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le canola en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

Moment propice au traitement : On peut traiter le canola à partir du stade de 2 à 6 feuilles. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont en pleine croissance. Il faut effectuer l'application sur le chardon des champs lorsqu'il est entre le stade de la rosette et le stade précédant le bourgeonnement. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

**Taux d'emploi :** Mélanger en cuve ANTLER 240 EC à raison de 0,19 L/ha et LONTREL 360 à raison de 0,42 à 0,83 L/ha, plus un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % vol/vol ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 % vol/vol.

**Mauvaises herbes supprimées :** Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, avoine spontanée.

Renouée liseron	0,42 L LONTREL 360/ha	Suppression des parties aériennes jusqu'à 6 à 8 semaines
	0,56 L LONTREL 360/ha	Suppression tout au long de la saison
	0,56 L LONTREL 360/ha	Suppression tout au long de la saison
Chardon des champs	0,83 L LONTREL 360/ha	La suppression se poursuit jusqu'à
	0,83 L LONTREL 300/11a	l'année suivante

#### **INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE:**

- 1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
- 2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
- 3. Ajouter la quantité nécessaire de LONTREL 360 au réservoir. Continuer l'agitation.
- 4. Ajouter la quantité nécessaire d'ANTLER 240 EC au réservoir. Continuer l'agitation.
- 5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
- 6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
- 7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit. Pour les mélanges en cuve avec des anti-dicotylédones, il y aura

- sédimentation en cas d'absence d'agitation continue.
- 8. Si une pellicule huileuse commence à s'accumuler dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une puissante solution de détergent.
- 9. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

#### **ANTLER 240 EC ET PURSUIT:**

**Pois de champs :** On peut mélanger en cuve ANTLER 240 EC et PURSUIT pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans les pois de champs en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

**Moment propice au traitement :** On peut traiter les pois de champs jusqu'au stade de la sixième (6°) feuille trifoliée. Traiter lorsque le blé spontané, l'orge spontanée, la folle avoine et la sétaire verte sont au stade de 2 à 6 feuilles. Traiter jusqu'au stade de 4 feuilles pour supprimer les dicotylédones. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

**Taux d'emploi :** Mélanger en cuve ANTLER 240 EC à raison de 0,19 L/ha et PURSUIT à raison de 210 mL/ha, plus un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % vol/vol ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 % vol/vol.

**Mauvaises herbes supprimées :** Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de PURSUIT.

#### INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

- 1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
- 2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
- 3. Pour un mélange en cuve d'ANTLER 240 EC et PURSUIT visant à supprimer les mauvaises herbes graminées et dicotylédones dans les pois de champs en un seul traitement, ajouter la quantité nécessaire de PURSUIT au réservoir. Continuer l'agitation.
- 4. Ajouter la quantité nécessaire d'ANTLER 240 EC au réservoir. Continuer l'agitation.
- 5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
- 6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
- 7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit.
- 8. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

Canola tolérant à l'imazéthapyr (c.-à-d. les variétés de canola possédant la caractéristique SMART): On peut mélanger en cuve ANTLER 240 EC et PURSUIT pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression

de 275 kPa.

**Moment propice au traitement :** On peut traiter les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr lorsque la culture a déployé une (1) feuille complètement. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles. Traiter jusqu'au stade de 4 feuilles pour supprimer les dicotylédones.

**Taux d'emploi :** Mélanger en cuve ANTLER 240 EC à raison de 0,19 L/ha et PURSUIT à raison de 0,105 ou 0,21 L/ha, plus un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 vol/vol ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 % vol/vol.

**Mauvaises herbes supprimées :** Telles qu'indiquées pour ANTLER 240 EC plus les mauvaises herbes additionnelles suivantes.

PURSUIT à raison de 0,105 L/ha pour supprimer la céraiste vulgaire, l'ortie royale, l'amarante réfléchie\*, le tabouret des champs, le canola spontané (non tolérant à l'imazéthapyr), la moutarde sauvage et la renouée liseron\*, au stade de 1 à 4 feuilles.

\*Pour supprimer les infestations légères seulement. Pour les infestations importantes, utiliser la taux de 0,21 L/ha de PURSUIT.

PURSUIT à raison de 0,21 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes telles qu'indiquées sur l'étiquette de PURSUIT.

**INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :** Pour les instructions pour le mélange, se référer à la rubrique du mélange en cuve ANTLER 240 EC ET PURSUIT pour les pois de champs.

#### **ANTLER 240 EC ET MUSTER:**

**Canola :** On peut mélanger en cuve ANTLER 240 EC et MUSTER pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le canola en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

**Moment propice au traitement :** On peut traiter le canola à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la montée en graine. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont entre le stade cotylédon et le stade de 6 feuilles. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

**Taux d'emploi :** Mélanger en cuve ANTLER 240 EC à raison de 0,19 L/ha et MUSTER à raison de 20 ou 30 g/ha, plus un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % vol/vol ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées: MUSTER à raison de 20 ou 30 g/ha: Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, avoine spontanée, blé spontané, ortie royale, moutarde sauvage, renouée scabre, sagesse-des-chirurgiens (semis du printemps), tabouret des champs\*, et amarante réfléchie.

\*Répression du tabouret des champs à la taux inférieure. Appliquer sur le tabouret des champs au stade de 1 à 4 feuilles.

#### INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

- 1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
- 2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
- 3. Ajouter la quantité nécessaire de MUSTER au réservoir. Continuer l'agitation.
- 4. Une fois que MUSTER est en suspension, ajouter la quantité nécessaire d'ANTLER 240 EC. Continuer l'agitation.
- 5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
- 6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
- 7. Pour les quantités de réservoir répétées, préparer une bouillie de MUSTER/eau et l'ajouter au volume d'eau requis dans le réservoir de pulvérisation avant d'ajouter ANTLER 240 EC plus un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC).
- 8. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit.
- 9. Immédiatement après l'utilisation, se référer à l'étiquette de MUSTER pour les instructions pertinentes sur le nettoyage du réservoir.

#### **ANTLER 240 EC ET LIBERTY:**

Canola: Pour usage sur les variétés de canola tolérant au glufosinate-ammonium seulement (p. ex., les variétés ou les hybrides portant la mention LIBERTY LINK sur l'étiquetage). On peut mélanger en cuve ANTLER 240 EC et LIBERTY pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans les variétés de canola tolérant au glufosinate-ammonium en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha à une pression de 275 kPa.

**Moment propice au traitement :** On peut traiter les variétés de canola tolérant au glufosinateammonium à partir du stade cotylédon jusqu'au stade de montaison hâtive. Appliquer lorsque la folle avoine, le blé spontané, l'avoine spontanée et la sétaire verte sont au stade de 1 à 5 feuilles. Se reporter à l'étiquette de LIBERTY pour le moment propice au traitement des mauvaises herbes graminées et dicotylédones qui restent, aux taux de 2,7 ou 3,3 L/ha.

**Taux d'emploi :** Mélanger en cuve ANTLER 240 EC à raison de 0,06 L/ha et LIBERTY à raison de 2,7 à 3,3 L/ha, plus un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % vol/vol ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 % vol/vol.

**Mauvaises herbes supprimées :** Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, avoine spontanée plus les mauvaises herbes graminées et les dicotylédones restantes énumérées sur l'étiquette de LIBERTY, aux taux d'emploi de 2,7 et 3,3 L/ha.

#### **INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE:**

- 1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
- 2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
- 3. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) au réservoir. Continuer l'agitation jusqu'à mélange homogène.
- 4. ARRÊTER l'agitation. Ajouter la quantité nécessaire de LIBERTY au réservoir. Mettre le système d'agitation en marche.
- 5. Ajouter la quantité nécessaire d'ANTLER 240 EC ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
- 6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation et procéder immédiatement à la pulvérisation.
- 7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit. Pour les mélanges en cuve avec des anti-dicotylédones, il y aura sédimentation en cas d'absence d'agitation continue.
- 8. Si une pellicule huileuse commence à s'accumuler dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une puissante solution de détergent.
- 9. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

#### ANTLER 240 EC ET CURTAIL M

Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique): On peut mélanger en cuve ANTLER 240 EC et CURTAIL M pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le lin en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

Moment propice au traitement : On peut traiter le lin dès qu'il mesure entre 5 et 15 cm de hauteur. Appliquer lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et que les dicotylédones sont en pleine croissance. Il faut effectuer l'application sur le chardon des champs lorsqu'il mesure 10 cm et jusqu'au stade précédant le bourgeonnement. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

**Taux d'emploi :** Mélanger en cuve ANTLER 240 EC à raison de 0,19 L/ha et CURTAIL M à raison de 1,5 à 2,0 L/ha, plus un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % vol/vol ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 % vol/vol.

**Mauvaises herbes supprimées :** Les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'herbicide ANTLER 240 EC plus celles indiquées sur l'étiquette de CURTAIL M. Se reporter à l'étiquette de CURTAIL M pour les dicotylédones supprimées.

**Intervalle d'attente avant le pâturage :** Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage dans les 60 jours suivant l'application.

# **INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE:**

- 1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
- 2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
- 3. Ajouter la quantité nécessaire de CURTAIL M au réservoir. Continuer l'agitation.
- 4. Ajouter la quantité nécessaire d'ANTLER 240 EC. Continuer l'agitation.
- 5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
- 6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
- 7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit. Pour les mélanges en cuve avec des anti-dicotylédones, il y aura sédimentation en cas d'absence d'agitation continue.
- 8. Si une pellicule huileuse commence à s'accumuler dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une puissante solution de détergent.
- 9. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

# POUR USAGE SUR LES HARICOTS SECS (PINTO, NOIRS, GREAT NORTHERN, ZOMBIS, ROSES ET PETITS HARICOTS RONDS BLANCS):

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette d'ANTLER 240 EC.

Moment propice au traitement: Effectuer un maximum d'une seule application par année comme traitement terrestre en postlevée. Appliquer ANTLER 240 EC à raison de 0,125 à 0,19 L/ha avec un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % vol/vol ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 % vol/vol lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles.

#### ANTLER 240 EC ET LE SOJA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE :

On peut préparer un mélange en cuve d'ANTLER 240 EC avec Roundup-Weathermax (ou autres produits liquides au glyphosate homologués pour usage sur le soja tolérant au glyphosate) pour supprimer le maïs spontané tolérant au glyphosate et autres mauvaises herbes indiquées sur les étiquettes des produits. Toutes les mauvaises herbes indiquées sur chaque étiquette peuvent être supprimées en un traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

**Moment propice au traitement :** Les fèves de soja tolérantes au glyphosate peuvent être traitées à partir de la première feuille trifoliée jusqu'à la floraison, en respectant le délai d'attente de 75 jours. Appliquer lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont en pleine croissance.

**Taux d'emploi :** ANTLER 240 EC à raison de 0,19 L/ha peut être mélangé au réservoir avec un produit liquide au glyphosate homologué pour usage sur le soja tolérant au glyphosate (équivaut à 1,67 à 3,33 L/ha de Roundup Weathermax, un produit de 540 g/L, ou 2,5 à 5,0 L/ha d'un produit de 360 g/L) à raison de 900 à 1 800 g e.a./ha, plus un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un

adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % vol/vol ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 % vol/vol.

**Mauvaises herbes supprimées :** Les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'herbicide ANTLER 240 EC (en particulier, le maïs spontané tolérant au glyphosate) plus les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette du produit au glyphosate pour les dicotylédones supprimées.

**Intervalle d'attente avant le pâturage :** Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage dans les 60 jours suivant l'application.

### **INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE:**

- 1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
- 2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
- 3. Ajouter la quantité nécessaire d'ANTLER 240 EC. Continuer l'agitation.
- 4. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC). Continuer l'agitation.
- 5. Ajouter la quantité nécessaire de produit au glyphosate ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
- 6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
- 7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit. Pour les mélanges en cuve avec des anti-dicotylédones, il y aura sédimentation en cas d'absence d'agitation continue.
- 8. Si une pellicule huileuse commence à s'accumuler dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une puissante solution de détergent.
- 9. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

# USAGES LIMITÉS

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que WinField United Canada, ULC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, WinField United Canada, ULC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

PRODUIT POUR USAGE SUR LES OIGNONS SECS : MODE D'EMPLOI : POUR USAGE SUR LES OIGNONS SECS

Pour la répression du pâturin annuel et la suppression d'autres mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d'ANTLER 240 EC.

**Moment propice au traitement :** Appliquer ANTLER 240 EC en postlevée lorsque la culture est au stade de 1 à 4 feuilles. Appliquer par traitement terrestre. Une application par année. Respecter un délai d'attente de 45 jours.

Graminée	Nombre de feuilles	Taux d'emploi d'ANTLER 240 EC	Taux d'emploi d'adjuvant
Répression du pâturin annuel	2 à 6	0,38 L/ha	Un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % v/v ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 % v/v

Culture	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'emploi d'ANTLER 240 EC	Taux d'emploi d'adjuvant	Période d'application
ŒILLET DES PRAIRIES	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d'ANTLER 240 EC. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 L/ha	Un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % v/v ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 % v/v	Appliquer ANTLER 240 EC après la levée des mauvaises herbes et de la culture.  Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre.  Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha.  Ne pas récolter les œillets des Prairies traités destinés à la consommation humaine.  Application terrestre seulement.

Culture	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'emploi d'ANTLER 240 EC	Taux d'emploi d'adjuvant	Période d'application
BLEUET EN CORYMBE	Graminées indiquées sur l'étiquette d'ANTLER 240 EC. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 à 0,38 L/ha	Un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) à raison de 0,5 à 1 % v/v ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 à 0,5 % v/v ou un adjuvant contenant MSO(p. ex., MSO Spray Adjuvant ou Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % v/v	Appliquer ANTLER 240 EC après la levée des mauvaises herbes et de la culture.  Faire un maximum d'une application par année, en postlevée, avec de l'équipement terrestre.  Appliquer en un traitement généralisé dirigé vers le sol.  Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.  Respecter un DAAR de 14 jours.  Application terrestre seulement.

Culture	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'emploi d'ANTLER 240 EC	Taux d'emploi d'adjuvant	Période d'application
CORIANDRE	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d'ANTLER 240 EC	Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour ANTLER 240 EC de cette étiquette.	Un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) à raison de 0,5 à 1,0 % v/v ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 à 0,5 % v/v ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant ou Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % v/v	Appliquer ANTLER 240 EC après la levée lorsque la coriandre est au stade 2 à 5 feuilles.  Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre.  Respecter un DAAR de 60 jours. Ne pas récolter les feuilles de la coriandre traitée destinées à la consommation humaine.  Application terrestre seulement.

Culture	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'emploi d'ANTLER 240 EC	Taux d'emploi d'adjuvant	Période d'application
FENUGREC	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d'ANTLER 240 EC	Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour ANTLER 240 EC de cette étiquette.	Un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) à raison de 0,5 à 1,0 % v/v ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 à 0,5 % v/v ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant ou Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % v/v	Appliquer ANTLER 240 EC après la levée lorsque le fenugrec est au stade 3 à 5 feuilles. Faire un maximum d'une application par saison, avec de l'équipement terrestre.  Respecter un DAAR de 30 jours. Ne pas laisser paître le bétail dans le fenugrec traité avec ANTLER 240 EC ni le nourrir avec du fourrage de fenugrec traité.  Ne pas utiliser les feuilles de fenugrec traité comme légume destiné à la consommation humaine.  Application terrestre seulement.

Culture	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'emploi d'ANTLER 240 EC	Taux d'emploi d'adjuvant	Période d'application
ÉPINARD	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d'ANTLER 240 EC	Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour ANTLER 240 EC de cette étiquette.	Un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) à raison de 0,5 à 1,0 % v/v ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 à 0,5 % v/v ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant ou Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % v/v	Faire un maximum de deux applications par année à 14 jours d'intervalle, en postlevée, avec de l'équipement terrestre, lorsque les graminées sont au stade 2 à 6 feuilles.  Respecter un DAAR de 14 jours.  Application terrestre seulement.

Culture	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'emploi d'ANTLER 240 EC	Taux d'emploi d'adjuvant	Période d'application
CANNEBERGE	Graminées indiquées sur l'étiquette d'ANTLER 240 EC. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 à 0,38 L/ha	Un adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) à raison de 0,5 à 1,0 % v/v ou un surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) à raison de 0,25 à 0,5 % v/v ou un adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant ou Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) à raison de 0,5 % v/v	Appliquer ANTLER 240 EC après la levée des mauvaises herbes et de la culture. Ne pas appliquer entre le stade de la crosse et la pleine nouaison. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre.  Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L d'eau/ha.  Respecter un DAAR de 30 jours.  Application terrestre seulement.

# INSTRUCTIONS POUR LA PULVÉRISATION :

# NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

**Application par pulvérisateur agricole :** NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

# Volume d'eau et pression de la pulvérisation :

Pour le traitement terrestre, utiliser des pulvérisateurs munis de buses plates en éventail normales. Pour obtenir une couverture optimale, orienter les buses à un angle de 45° vers l'avant.

L'utilisation de buses à gicleur ou de buses à cône creux est déconseillée, car la pulvérisation serait inégale et inadéquate. Pour une suppression optimale des mauvaises herbes, il faut couvrir à fond et uniformément toute la surface des feuilles des mauvaises herbes graminées visées.

Nettoyer à fond les tamis pour prévenir les obstructions dans les buses, surtout lorsqu'on utilise des volumes d'eau de 55 à 110 L/ha.

En général, utiliser des volumes d'eau entre 55 et 225 L/ha et une pression d'au moins 275 kPa. Pour un épandage sur les infestations importantes de mauvaises herbes ou sur une couverture végétale dense, utiliser au moins 110 litres d'eau par hectare à une pression entre 275 à 425 kPa. Dans tous les cas, s'assurer de maintenir la taux précise d'adjuvant à base de surfactant d'ester phosphorique à 30 % (p. ex., X-Act) ou de surfactant non ionique (p. ex., ADAMA Adjuvant 80) ou d'adjuvant contenant MSO (p. ex., MSO Spray Adjuvant, Surfactant d'huile très concentré Destinaire ou Journey HSOC) telle qu'indiquée sur la présente étiquette sous la rubrique TAUX D'EMPLOI D'ANTLER 240 EC.

#### **RESTRICTIONS:**

- 1. N'utiliser que pour les cultures indiquées sur la présente étiquette.
- 2. Un bon travail du sol avant le semis est exigé dans les champs où une pelouse en plaque ou des graminées fourragères peuvent avoir poussé l'année précédente.
- 3. Prendre les précautions nécessaires pour éviter le chevauchement de la pulvérisation.
- 4. Une pluie moins d'une heure après le traitement peut rendre le traitement moins efficace.
- 5. Ne pas mélanger ou appliquer ANTLER 240 EC avec aucun autre additif, pesticide ou engrais, sauf tel que spécifiquement recommandé sur la présente étiquette.
- 6. Laisser écouler 4 jours entre l'application d'ANTLER 240 EC et de tout autre produit chimique non recommandé pour faire partie d'un mélange en cuve sur la présente étiquette.
- 7. Ne pas appliquer plus de 0,38 L/ha (90 grammes m.a./ha) par saison.
- 8. Il faut respecter l'intervalle approprié indiqué dans le tableau des recommandations pour les cultures avant d'utiliser les cultures pour le pâturage du bétail ou le fourrage vert suivant l'application d'ANTLER 240 EC. Respecter l'intervalle approprié indiqué dans le tableau des recommandations pour les cultures avant de faucher les cultures traitées pour le fourrage.
- 9. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Utiliser un équipement terrestre seulement.
- 10. Il faut empêcher la pulvérisation hors cible ou la dérive du brouillard de pulvérisation d'atteindre des habitats importants pour la faune, tels que les plantations brise-vent, les zones humides, les marécages ou les rives de marécages sèches, les boisés de ferme, les talus de fossé et les bordures de champs où pousse de la végétation. Laisser une zone tampon de 15 m entre la dernière bande de pulvérisation et les limites de ces habitats.

#### Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

• les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'application	Culture	Zone tampon de pulvérisation requise (en mètres) pour la protection d'un :		
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures	1	1	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit, selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

#### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE AUX HERBICIDES :

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que ANTLER 240 EC est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement tolérantes à ANTLER 240 EC et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes tolérants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser ANTLER 240 EC ou les herbicides du même groupe 1 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou

d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec WinField United Canada, ULC au 1 888 975-4769.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Antler<sup>MD</sup> est une marque déposée de WinField United Canada, ULC. Tous les autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs sociétés respectives.